

Givors, le 13 juin 2013

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****Séance du Conseil Métropolitain du 13 juin 2013**

Le Conseil Métropolitain, réunissant les élus de la communauté urbaine de Lyon et des communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois, s'est réuni le 13 juin à Givors. 4 délibérations ont notamment été approuvées :

**1) Plan d'actions industries créatives**

Les industries créatives recouvrent un champ vaste de métiers et compétences, de l'artisanat d'art à l'architecture en passant par la conception de jeux vidéo. Elles correspondent également à une forme d'innovation ouverte, reposant sur le partage et la coopération entre entreprises. Pôle Pixel, Imaginove ou la Cité du Design sont autant d'espaces d'innovations dans les industries créatives sur le Pôle Métropolitain.

Inscrit dans la feuille de route du Conseil Métropolitain du 20 septembre 2012, le soutien aux industries créatives se concentrera sur plusieurs secteurs clefs : design et services créatifs ; media interactif ; arts de la scène et festivité.

Le plan d'action du Pôle Métropolitain vise trois objectifs: **accompagner l'entrepreneuriat créatif** (par l'organisation d'événements créatifs et pluridisciplinaires, des accompagnements spécifiques et la mise en place d'outils dédiés à la levée de fonds) ; **proposer des espaces de rencontre pour les entreprises créatives** (en mettant en place la « classe créative métropolitaine » qui vise à la création d'un réseau et la mise en place d'un « kit de promotion » pour les événements à rayonnement international) ; **rendre le territoire plus créatif** (par l'exemplarité dans les politiques publiques, en mettant en place des pluridisciplinaires pour les offres de services au citoyen).

**LA DECISION prise par le conseil /** Le Conseil Métropolitain approuve donc ce plan d'action dédié aux industries créatives, dont le financement s'élève à 65000€ pour l'année 2013.

**2) Soutien à l'organisation de la biennale de l'Eco-construction 2013**

Après une première édition en 2011 à Cessieu, la **Biennale de l'éco-construction** - vitrine des savoir-faire et expertises des acteurs locaux en matière de construction durable, éco-construction, bâtiment durable - est reconduite en Nord Isère du 7 au 9 novembre 2013. Cette nouvelle édition sera organisée par la CAPI pour le compte des territoires Isère Porte des Alpes et Vals du Dauphiné avec le soutien de la Région Rhône Alpes.

L'ambition de cet événement est de diffuser des innovations industrielles aux TPE et PME, les faire connaître au grand public et créer un espace de dialogue entre professionnels. Il s'agit ici de renforcer la dynamique du territoire, débattre, monter en compétences et valoriser les acteurs ainsi que le territoire sur le secteur.

Des ateliers professionnels, deux conférences et une convention d'affaire seront organisées. Les entreprises ainsi que leur savoir-faire seront présentées. Des expositions et activités seront également prévues pour les familles.

Cette biennale cherche à toucher les professionnels (pour renforcer leur collaboration) et les maîtres d'ouvrages (pour encourager la diffusion de la construction durable). Il vise également à changer les mentalités du grand public sur la construction durable, comme progrès en termes de confort et de qualité.

C'est par intérêt pour la construction durable et son secteur que le Pôle Métropolitain a décidé de soutenir la biennale.

**LA DECISION prise par le conseil /** Le Conseil Métropolitain a donc décidé de soutenir cet événement d'ampleur métropolitaine pour un montant de 20.000€.

**Contact presse :**

Natacha Hirth - 04 26 99 39 51 - n.hirth@polemetropolitain.fr

### 3) Expérimentation du dispositif Pépites à l'échelle métropolitaine

Dans une conjoncture difficile et instable, le Pôle Métropolitain veut assurer sa proximité avec les entreprises du territoire, ainsi que leur accompagnement et un suivi de qualité. Il se place ainsi en facilitateur pour renforcer leur compétitivité.

Pour faire suite à la « création, animation et promotion de dispositifs métropolitains d'accompagnement des entreprises à fort potentiel », le Pôle Métropolitain propose donc un triptyque : accompagner, expérimenter, collaborer.

Accompagner le développement des entreprises à fort potentiel ; cet objectif vise les PME, porteuses de valeur ajoutée pour le territoire. L'enjeu est ici d'assurer cette valeur ajoutée dans la durée. C'est ce qu'on fait le Grand Lyon et la CCI de Lyon (CCIL) avec le dispositif Pépites. Ce dispositif permet un financement spécifique et des conseils stratégiques pour ces PME à forte valeur ajoutée.

L'objectif est ici de faire une expérimentation de ce dispositif Pépites au niveau métropolitain d'une durée d'un an. Cette expérimentation à l'échelle métropolitaine permettra à cinq nouvelles entreprises d'intégrer le dispositif Pépites. Un accompagnement personnalisé leur sera fourni en termes d'approfondissement stratégique, commercial et marketing ; d'aide à la levée de fond et d'ingénierie financière ; de gestion des ressources humaines, ou encore d'aide pour leur développement à l'international et en matière d'innovation.

Un partenariat avec la CCI de Lyon (qui gère le fond de financement des entreprises labélisées) sera mise en place à hauteur de 65000€ pour cette expérimentation métropolitaine et à hauteur de 15000€ pour la coordination et l'animation partenariale.

**LA DECISION prise par le conseil** / Le Conseil Métropolitain décide d'attribuer les deux subventions de 65 000 € et 15 000 €, approuve la convention financière entre le Pôle Métropolitain et la CCIL et autorise le président à signer la dite convention.

### 4) Adhésion à la Région Urbaine de Lyon (RUL) - Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale et du comité d'orientation - Approbation de la convention pour la subvention 2013

Lors du Conseil Métropolitain du 24 janvier 2013, l'assemblée a décidé l'adhésion du Pôle Métropolitain à l'association Région Urbaine de Lyon (RUL) en lieu et place des quatre EPCI membres du Pôle. L'assemblée générale extraordinaire de la RUL réunie le 3 avril 2013 a donc procédé à la modification de ses statuts en ce sens.

Dans ces nouveaux statuts, le Pôle Métropolitain dispose de 15 élus titulaires et 15 élus suppléants pour siéger au sein du collège des membres fondateurs de l'assemblée générale ainsi que 5 membres au sein du comité d'orientation.

**LA DECISION prise par le conseil** / Le Conseil Métropolitain a décidé d'adhérer à la RUL, et a désigné ce jour ses 15 élus titulaires et suppléants et ses 5 membres pour représenter le Pôle Métropolitain au sein du comité d'orientation de la RUL. Le Pôle Métropolitain s'engage également pour un soutien financier à hauteur de 170000€ pour l'année 2013.

---

**Contact presse :**

Natacha Hirth - 04 26 99 39 51 - n.hirth@polemetropolitain.fr